



GSA 62, PSE PH 62-7671 ; Siret : 535 245 633 00016

## Groupement Sanitaire Apicole du Pas de Calais GSA62

Il existe dans votre département une Organisation Sanitaire Apicole (OSAD) où s'investissent des apiculteurs bénévoles (Association loi 1901) : Le GSA62

Elle dispose d'un agrément pharmacie délivré par le préfet de région, afin d'appliquer un programme sanitaire d'élevage (PSE) pour la **lutte contre le varroa**, lutte indispensable dans tous les ruchers et qui doit être collective.

Grâce à cet agrément et à son PSE, Le GSA62 est **habilité à délivrer à ses adhérents, qui s'engagent à suivre le PSE, les médicaments actuellement autorisés en apiculture en France**. En tant qu'association sans but lucratif, elle ne fait pas de bénéfices sur les ventes.

Pour le coût de la cotisation au GSA62, et avec votre adhésion (gratuite) au PSE, vous pourrez vous procurer aisément les médicaments autorisés pour vos abeilles. De plus, **afin d'utiliser les médicaments selon leur bon usage** (application correcte, raisonnée et optimale) **vous pourrez bénéficier de conseils délivrés par un acteur sanitaire spécialisé en apiculture** (19 Techniciens Sanitaire Apicole répartis par secteurs géographiques, 1 Vétérinaire conseil le Dr Claude JOLY). **Au moins une fois tous les 5 ans, et sans coût supplémentaire, vous recevrez la visite d'un TSA et/ou d'un vétérinaire pour vous guider dans votre stratégie de lutte et répondre à vos questions.**

En plus de la délivrance de médicaments, le GSA62 forme et informe ses adhérents sur les questions sanitaires et règlementaires (journées sanitaires, bulletin, newsletter, messages internet), permet un abonnement à un tarif privilégié à la revue La Santé de l'Abeille, peut apporter un soutien en cas de problèmes etc.

Tarif de la cotisation annuelle au GSA62 en 2019 : 13€ de forfait + 1€ par ruches jusqu'à 10 ruches et ensuite 0.30 par ruches à partir de la onzième.

Pour adhérer, et pour toute information : contact Xavier Marek email [xavierstanislas@gmail.com](mailto:xavierstanislas@gmail.com)

Liste et tarifs des médicaments délivrés par le GSA62 à ses adhérents pour l'année 2019:

<i>Apivar étui de 10</i>	<i>prix 24€</i>
<i>Apiguard boîte de 10 barquettes</i>	<i>prix 30€</i>
<i>ApilifeVar étui de 2</i>	<i>prix 4,50€</i>
<i>Apibioxal 35 gr</i>	<i>prix 26€</i>
<i>Apibioxal 175gr</i>	<i>prix 88,50€</i>
<i>VarroMed flacon 555ml</i>	<i>prix 25€</i>

*Le GSA62 adhère à la FNOSAD (Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales) <https://fnosad.com/> et à la FROSAD Hauts de France (Fédération régionale des organisations Sanitaires Apicoles Départementales des Hauts de France) qui représente la Section Apicole de l'OVS régional.*